

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum : 8
Nombre de membres présents : 10

Secrétaire de séance : **Mme Elisabeth LOUIS**

Le **Dix Neuf Février Deux Mille Vingt Cinq**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 Février 2025 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ, Michel GOURJAULT, M. Éric COUSIN - Adjoint

M. Laurent LANCEREAU, Conseiller municipal délégué

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

| MANDANT | MANDATAIRE |
|-----------------------|----------------------|
| Mme Michelle ECLERCY | Mme Françoise MARTIN |
| Mme Stéphanie VERRIER | M. Pascal DARDILLAC |
| Mme Fanny ABRIAT | M. Éric COUSIN |

Excusé non représenté : M. Guillaume AUTEXIER

Absente : Mme Virginie SILLARD

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT – Assistante de direction
Mme Aurélie SOREAU - Comptable

Madame Elisabeth LOUIS est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire informe que Monsieur Guillaume GILLES a donné sa démission qui a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Vienne.

Monsieur le Maire regrette cette décision et le remercie pour tout le travail qu'il a accompli pendant ce mandat.

Monsieur Pascal DARDILLAC candidat à ce poste est élu à l'unanimité.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe que le Compte Financier Unique remplace désormais le Compte de Gestion qui était présenté par le Comptable public et le Compte Administratif présenté par l'Ordonnateur. Il

présente les résultats des comptes de l'année budgétaires 2024 en fonctionnement et en investissement.

Section de fonctionnement :

- ✓ Dépenses de fonctionnement 2024 2 415 404,38 €
- ✓ Recettes de fonctionnement 2024 2 803 996,16 €

Soit un excédent de fonctionnement de 388 591,78 €

Après reprise de l'excédent de fonctionnement de 2023 : 652 565,49 €, le résultat de clôture de fonctionnement est de + 1 041 157,27 €

Section d'investissement :

- ✓ Dépenses d'investissement 2024 931 366,31 €
- ✓ Recettes d'investissement 2024 526 891,28 €

Soit un déficit d'investissement de 404 475,03 €

Après reprise du déficit d'investissement de 2023 : 182 287,75 €, le résultat de clôture d'investissement est de – 586 762,78 €

L'excédent global est de 454 394,49 €.

Après présentation de ces résultats, Monsieur Michel GOURJAULT est élu Président de séance pour le vote de ce Compte Financier Unique.

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur Michel GOURJAULT rappelle les résultats de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal approuve ce Compte Financier Unique 2024 et Monsieur le Maire revient dans la salle.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L1612-12

Vu le Code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'expérimentation du Compte Financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de LIGUGÉ

Vu le Compte Financier Unique de la Commune de LIGUGÉ

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant que dans les séances où le compte financier unique du Maire et du Comptable est débattu, le Conseil Municipal élit son Président

Après élection de Monsieur Michel GOURJAULT en tant que Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique du budget général de l'exercice 2024

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Michel GOURJAULT sus désigné présentant les conditions d'exécution du budget général de l'exercice 2024

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant les éléments susvisés :

| INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES | | | | | |
|--|--------------------------------------|-----------|----------------|----------------|--------------|
| Présentation générale du compte financier | | | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | TOTAL CUMULÉ |
| | Prévision budgétaire totale | A | 1 559 892,00 | 2 642 948,21 | 4 202 840,21 |
| Recettes | Recettes réalisées | B | 526 891,28 | 2 803 996,16 | 3 330 887,44 |
| | Restes à réaliser | C | 0 | 0 | 0 |
| | Autorisation budgétaire totale | D | 1 377 604,25 | 3 295 513,70 | 4 673 117,95 |
| Dépenses | Dépenses réalisées | E | 931 366,31 | 2 415 404,38 | 3 346 770,69 |
| | Restes à réaliser | F | 101 221,84 | 0,00 | 101 221,84 |
| | | | | | |
| Différences en titres et mandats | Solde des réalisations de l'exercice | G=B-E | -404 475,03 | 388 591,78 | -15 883,25 |
| | | | | | |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés | H | -182 287,75 | 652 565,49 | 470 277,74 |
| | | | | | |
| Résultats de clôture | Excédent/Déficit | G + H | -586 762,78 | 1 041 157,27 | 454 394,49 |
| | | | | | |
| Différence dans les restes à réaliser | Restes à réaliser | I = C - F | -101 221,84 | 0 | -101 221,84 |
| | | | | | |
| Résultat cumulé | Excédent/Déficit | G + H + I | -687 984,62 | 1 041 157,27 | 353 172,65 |

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de LIGUGÉ présenté par le Comptable et l'Ordonnateur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET 2025

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de 2024 sur le budget 2025 de la façon suivante :

- ✓ Excédent de fonctionnement global en recettes de fonctionnement 353 172,65 €
- ✓ Déficit d'investissement global en dépenses d'investissement 586 762,78 €
- ✓ Financement supplémentaire global en recettes d'investissement 687 984,62 €

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle l'exécution budgétaire 2024 et surtout la prise en considération du Compte Financier Unique qui remplace le compte de gestion du Comptable Public et le compte administratif de l'Ordonnateur. Ces résultats 2024 ajoutés aux résultats 2023 mettent en évidence de nouveaux montants qui devront être repris et affectés dans le budget primitif 2025, de la façon suivante :

Fonctionnement

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Dépenses | 2 415 404,38 € |
| Recettes | 2 803 996,16 € |
| Résultat N (2024) | + 388 591,78 € |
| Report N-1 (2023) | + 652 565,49 € |
| Résultat de clôture | + 1 041 157,27 € |

Investissement

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Dépenses | 931 366,31 € |
| Recettes | 526 891,28 € |
| Résultat N (2024) | -404 475,03 € |
| Report N-1 (2023) | -182 287,75 € |
| Résultat de clôture (001) | -586 762,78 € |

Investissement capitalisé

| | |
|--|-----------------------|
| Résultat de clôture investissement | - 586 762.78 € |
| Résultat des RàR | - 101 221.84 € |
| Financement supplémentaire (1068) | - 687 984.62 € |

Excédent reporté

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Résultat de fonctionnement | + 1 041 157.27 € |
| Résultat d'investissement | - 687 984.62 € |
| Excédent global reporté (002) | + 353 172.65 € |

Sur le BP 2025

- Recettes de fonctionnement (002) : **353 172.65 €**
- Dépenses d'investissement (001) : **586 762.78 €**
- Recettes d'investissement (1068) : **687 984.62 €**

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des résultats 2024 dans le projet de budget 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

APPROBATION DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif **2025**.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **3 061 802 €**
 - L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 819 386 €**
- Soit un budget total de **4 881 188 €**

Les principaux programmes d'investissement prévus sont :

- ✓ Aménagement du cimetière : Divers petits travaux,
- ✓ Acquisitions foncières : Acquisitions des emprises pour les pistes cyclables,
- ✓ École maternelle : Suite des travaux de rénovation
- ✓ Patrimoine culturel : divers petits travaux
- ✓ Domaine de Givray : Mise en place de la géothermie
- ✓ Église : Restauration de la porte (reste à réaliser)
- ✓ Médiathèque : Suite des travaux de modernisation
- ✓ Piste cyclable : Aménagement de la piste vers Mirande
- ✓ École élémentaire : petits travaux d'aménagement
- ✓ Presbytère : Petits travaux
- ✓ Aménagements urbains : Petits travaux divers
- ✓ Jeux extérieurs : Acquisitions et installations de jeux extérieurs
- ✓ Candélabres : poursuite des rénovations
- ✓ Communication : Outils de communication
- ✓ Travaux et équipements courants : Acquisitions diverses
- ✓ Ateliers Municipaux : Peintures extérieures
- ✓ Mairie : Petits travaux
- ✓ Toitures de la Mairie : Suite et fin de la réfection des toitures de la Mairie, Salle Jean Monnet et de l'immeuble Rullier
- ✓ Chemin romain : Réfection du chemin
- ✓ Fonds de concours : Aménagement de la rue du Paradis et de la Route de Ruffigny
- ✓ Acquisition de barrières au Stade,
- ✓ Aménagement du logement de l'Antiquaire

Le montant prévisionnel de ces projets est de 1 002 622,84 Euros.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MERAL, Madame Aurélie SOREAU pour la préparation de ce budget.

Délibération :

Monsieur le Maire présente les grandes orientations du budget primitif 2025.

La présentation s'effectue au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **3 061 802 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 819 386 €**

Soit un budget total de **4 881 188 €**

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2025, en dépenses et en recettes, en fonctionnement (**3 061 802 €**) et en investissement (**1 819 386 €**)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir dans ce dossier.

ENVIRONNEMENT

APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS À GIVRAY POUR 2025

Monsieur Michel GOURJAULT propose au Conseil Municipal d'approuver l'assiette des coupes de bois pour 2025 dans la forêt de Givray. Il s'agit des parcelles 1, 15 et 24 qui seront mises à disposition des affouagistes. Le martelage débutera en Mars.

Délibération :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2025 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :

Reprendre ici les éléments du tableau des coupes réglées proposés dans la lettre jointe

| Nom de la forêt | Numéro de parcelle | Surface à parcourir (ha) | Type de coupe | Destination de la coupe (proposition) |
|-----------------|--------------------|--------------------------|---------------|---|
| LIGUGÉ | 1 | 6.37 | IRRÉGULIÈRE | Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes** |
| LIGUGÉ | 15 | 3.34 | AMÉLIORATION | Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes** |
| LIGUGÉ | 24 | 4.64 | AMÉLIORATION | Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes** |

* Bois de diamètre 30 cm et -

** Bois d'œuvre de diamètre 35 cm et +

2 - choisit leur destination dans le tableau : délivrance pour les besoins de la collectivité ou pour "partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature" (art. L.241-17 du Code forestier).

3 - précise entre autre :

- ✓ que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables, à savoir :
 - M. Michel GOURJAULT
 - M. Laurent LANCEREAU
 - M. Aurélien TESTIERsoumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.318-12 du Code forestier,
- ✓ que le délai d'exploitation est fixé au 15/04/2027 à compter de la remise du permis d'exploiter pour la délivrance. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé
- ✓ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des différentes commissions communales.

Monsieur Éric COUSIN informe qu'une réunion publique aura lieu le 27 Février 2025 pour présenter les travaux sur le réseau d'eau de la Rue du Paradis. Ils débuteront le 17 Mars 2025.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe que le Conseil d'École élémentaire a eu lieu et il n'y a pas eu d'observations particulières.

Monsieur Michel GOURJAULT informe que l'ONF ne souhaite plus faire d'évaluation des arbres dangereux à couper en raison de manque de personnel. Il sera nécessaire d'engager une société pour établir un diagnostic des arbres. Il précise qu'en cas de danger les arbres seront abattus. Il signale que le chemin qui va vers la Faravelle n'est plus accessible (mauvais état) aux engins de l'ONF ni aux secours. Deux portes de la Vallée des Légendes devront être contournées.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS : CONSULTATION SUR LE PLAN DE MOBILITÉ

Monsieur le Maire informe que la Communauté Urbaine prépare actuellement son budget. Monsieur le Maire rappelle les contraintes budgétaires demandées par l'État avec la baisse de :

- la DGF de 300 000 Euros,
- la DSIL de - 25 %,
- les 4 points de CNRACL qui représentent une augmentation de la charge salariale de 1 200 000 Euros,
- la TVA avec une perte de 1 500 000 d'Euros,
- la compensation de la taxe professionnelle de - 16 %.

Les recettes baissent et les dépenses qui augmentent ! Les budgets vont être difficiles à équilibrer.

Il rappelle la consultation publique sur le plan de mobilité et donne quelques chiffres : 150 contributions qui demandent des bus gratuits voire plus de passages. 2 Ligugéens ont participé à cette consultation en demandant la gratuité également et l'augmentation de la fréquence de passage des bus.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées :

- ✓ à la Société BLANCHARD de Valence en Poitou pour l'acquisition de petits matériels pour 1 228 Euros,
- ✓ à la Société AUDEBERT des Roches Prémarie pour le remplacement des gouttières à Givray pour 940 Euros,

- ✓ à la Société SG AUTO de Chouppes pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques pour 6 200 Euros,
- ✓ à la Société BON PAYSAGE de Ligugé pour la réparation de la piste cyclable de la Route d'Iteuil pour 5 028 Euros,
- ✓ à la Société EMI 79 de Poitiers pour l'acquisition de matériel incendie pour la Café Associatif pour 460 Euros,
- ✓ à la Société AIGRAIN de Ligugé pour la fourniture et la pose d'un radiateur à Givray pour 1 583 Euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population est terminé. Il informe que 1 656 logements ont été recensés. Il déplore cependant que 41 logements n'ont pas été enquêtés en raison du refus des occupants. La taille moyenne des ménages était de 2,31 personnes qu' alors qu'en 2025 elle est de 2,18. Les chiffres officiels seront donnés à partir du mois de Juin. Il remercie l'ensemble des agents recenseurs ainsi que Madame Sandrine DORAT pour ce travail de recensement.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS PUBLIQUES

| | |
|--|--|
| Du 17 Février au 17 Mars 2025 | Participation du public par voie électronique pour la construction du lotissement du Fief du Pilier 2 et 3 |
| Jeudi 20 Février 2025 à 12 h 00 | Repas anglais au Restaurant Scolaire |
| Mardi 25 Février 2025 à 17 h 00 | Signature du protocole de participation citoyenne |
| Jeudi 27 Février 2025 | Réunion publique sur les travaux de la Rue du Paradis |
| Samedi 1 ^{er} Mars 2025 à 20 h 30 | Pièce de théâtre organisée par le Comité de Jumelage Ligugé St Benoit Lorch |
| Dimanche 9 Mars 2025 | Rando du Clain au Domaine de Givray |
| Mercredi 19 Mars 2025 | Cérémonie d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie |
| Vendredi 21 Mars 2025 | Printemps des Communes et des intercommunalités au Palais du Congrès du Futuroscope |
| Lundi 24 Mars 2025 à 19 h 00 | Conseil Municipal |
| Vendredi 28 Mars 2025 | Challenge départemental de Biocca |
| Samedi 29 et Dimanche 30 Mars 2025 | Festival de la Bande Dessinée à Givray |
| Dimanche 13 Avril 2025 à 14 h 00 | Concours de Puzzle par l'APE |

REMERCIEMENTS

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La Secrétaire de Séance

Elisabeth LOUIS




Le Maire

Bernard MAUZÉ

